

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2018

Lors de la réunion du Conseil Municipal de Blesle du 25 mai 2018, M. J Barraud et Mme Lucie Chappe étaient excusés.

- Information communautaire

Monsieur Le Maire a fait un point suite à la visite de Monsieur le Préfet à la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne après l'annulation des arrêtés par le tribunal administratif et les conséquences qui en découlent. La Commune devra re-délibérer pour une fusion extension au sujet du périmètre, du nom et redésigner ses titulaires et suppléants. Il n'y aura pas de modifications budgétaires et fiscales. Le nouvel EPCI, redésignera son exécutif après le 19 décembre 2018 et devra se prononcer sur les compétences exceptionnelles sous 3 mois et sur les compétences optionnelles sous 24 mois.

Devis divers travaux

Une discussion a permis de considérer qu'en l'état actuel, il était nécessaire de prendre le temps de demander de nouveau devis supplémentaires pour les travaux au moulin du Bos concernant la protection des bureaux et les démolitions éventuelles.

Devis divers matériels

Le terrain de foot est terminé depuis très récemment. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la solution à envisager pour l'entretien et la tonde de la pelouse. Soit il investit dans un tracteur tondeuse qui servira aussi au camping. Par contre cela implique que ce sont les employés municipaux qui devront le faire et cela pose un problème de temps. La seconde solution est de prendre une entreprise pour faire la prestation. Un devis pour chacune des deux solutions a été demandé. Des précisions seront demandées sur le devis d'entretien avant que la décision soit prise.

- Droit de préemption

Le bien cadastré n° G198 rue de La Bellan est laissé libre à la vente.

- Questions diverses

Le Docteur Barbary a alerté par courrier le Conseil Municipal au sujet du système de garde sur le bassin de santé de Massiac suite à la décision sans consultation de l'ARS de le rattacher à celui de Saint-Flour et de plus sur le fait qu'il n'y aura plus de garde assurée en semaine après 20h.

Devant ces décisions inadmissibles qui continuent à aggraver toujours la situation au détriment des milieux ruraux, le conseil décide d'envoyer un courrier de désapprobation de ces décisions à l'ARS et apporte tout son soutien aux médecins de notre territoire.

Le Comité des fêtes de Lubilhac a envoyé un courrier de demande d'autorisation pour le passage d'une randonnée VTT le 1^{er} juillet 2018. Le Conseil accepte de donner cette autorisation.

Une demande d'autorisation de terrasse temporaire est demandée pour installer un Salon de Thé devant le salon de beauté. L'autorisation sera donnée par le Conseil Municipal selon les modalités habituelles pour les terrasses.

Un point a été fait par Jeanne-Marie Pothier concernant la réunion de jeudi 24 en mairie, pour la lutte contre l'Ambrosie, plante envahissante très allergène.